

VILLE D'AUXERRE (YONNE) - ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 2022 – DSAT 514

PORTANT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
« CHAMPIONNAT BI-DÉPARTEMENTAL DE JUDO »
Complexe Sportif Serge Mésonès
le dimanche 04 décembre 2022

Le maire de la ville d'Auxerre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213.1, L.2213.2 et L.2213.3,

Vu l'arrêté général de circulation en date du 14 septembre 2000 et les arrêtés subséquents,

Vu l'arrêté municipal n° 95 du 28 janvier 2002 portant sur l'interdiction de jets de détritrus sur le domaine public,

Vu l'arrêté municipal n° 2021-AG022 du 16 février 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc Agogué directeur de la Stratégie et de l'Aménagement du Territoire,

Vu la demande de l'association AuxRjudo réceptionnée par nos services le 16 novembre 2022 et représenté par son président Monsieur Nassar ELASSRI sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public dans le cadre de l'organisation de la manifestation intitulée « CHAMPIONNAT BI-DÉPARTEMENTAL DE JUDO », se déroulant le dimanche 04 décembre 2022 de 8h30 à 18h30,

Arrête.

Article 1 : Dans le cadre de l'organisation de sa manifestation «Championnat bi-départemental de judo», l'association AuxRjudo est autorisé à occuper le domaine public selon la réglementation en vigueur et à faire stationner :

- un véhicule de type foodtruck
vers l'entrée du complexe sportif Serge Mésonès, avenue de la Résistance
de 08h30 à 19h00.

Article 2 : L'accès de cette zone réglementée sera autorisé aux véhicules de secours et aux véhicules dûment habilités par les services municipaux. Et tout stationnement ou circulation sur cette zone réservée seront strictement interdits en dehors des organisateurs et participants à la manifestation.

Article 3 : Le directeur général des services de la Ville d'Auxerre, le directeur départemental de la sécurité publique et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- L'association AuxRjudo,
- Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique,
- Monsieur le Commandant du centre de secours principal,
- Direction des affaires juridiques,
- Police municipale,
- Monsieur Laurent Lattrey service sports et vie sportive,
- Direction @ccueil communication,
- DSAT - sécurité, prévention et risques,
- Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire,

VILLE D'AUXERRE (YONNE) - ARRÊTÉ MUNICIPAL

- Direction de la valorisation du cadre de vie,
- Direction du patrimoine et aménagement de l'espace public,
- Direction du développement économique,
- Direction logistique – moyens généraux,
- Direction culture, sport et vie associative.

Fait à Auxerre, le 21 novembre 2022

Pour le Maire,
le Directeur de la Stratégie et de l'Aménagement du Territoire



Jean-Marc BOGUE